

VOTRE ARRIVEE

Vous êtes hospitalisés, sachez que le personnel d'accueil se tient à votre disposition pour vous conseiller à votre arrivée.

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le au Bureau des Entrées. Le nécessaire sera fait à tous les niveaux pour préserver votre anonymat.



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

L'hôpital n'étant pas gratuit, lors de votre arrivée, vous devez vous présenter au Bureau des Entrées afin d'effectuer les démarches indispensables pour obtenir la prise en charge de vos frais d'hospitalisation.

Pour cela, merci d'apporter les documents suivants :

- **Pièce d'identité**
(Carte Nationale d'Identité, Passeport ou Titre de séjour)
- **Carte Vitale**
- **Carte de Mutuelle**

A noter : le Centre Hospitalier de Lannemezan ne pratique plus systématiquement le tiers payant avec les mutuelles pour les consultations externes. Le cas échéant, vous devrez vous acquitter des frais non pris en charge par la Sécurité Sociale et recevrez une quittance vous permettant d'obtenir le remboursement par votre mutuelle.

Et suivant le cas :

- Vous êtes bénéficiaire de l'article 115 du Code des pensions militaires : votre carnet de soins gratuits
- Vous êtes bénéficiaire de la Couverture Médicale Universelle (CMU) : votre attestation CMU

Ressortissants étrangers :

- Votre passeport
- Votre carte Européenne pour les ressortissants d'un pays membre de la Communauté Européenne
- Vous êtes étranger d'un pays hors de la Communauté Européenne admis ou non en urgence : vous devrez payer votre prise en charge.

Si vous ne bénéficiez pas de couverture sociale, une Assistante Sociale peut vous aider dans vos démarches.

Parlez-en à l'équipe soignante qui vous mettra en relation avec le Service Social.

VOTRE ADRESSE E-MAIL

Si vous disposez d'une adresse e-mail, vous pouvez la transmettre au bureau des entrées. Cette adresse nous permettra de recueillir votre satisfaction si vous le souhaitez. Elle ne sera en aucun cas utilisée pour la transmission d'informations médicales.

RÈGLES RELATIVES AU DÉPÔT D'ARGENT ET DE VALEURS

L'Établissement n'est pas responsable de la disparition éventuelle des sommes d'argent et de valeurs, bijoux et objets précieux que vous détenez pendant votre séjour. Nous vous recommandons de les déposer auprès du Cadre de Santé du service ou au Bureau des Entrées. Ils seront ensuite remis :

- Au Bureau des Entrées pour les dépôts de clés chéquiers, cartes bancaires, papier d'identité... Vous pourrez les retirer du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- A la Trésorerie Hospitalière pour les dépôts de bijoux, argent, titres et valeurs immobilières. Vous pourrez les retirer du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 15h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30.

Si vous souhaitez les conserver pendant votre hospitalisation, sachez que la responsabilité de l'établissement ne peut être engagée en cas de perte ou de vol.